

# AUX ABORDS D'UN CHANTIER, PENSEZ D'ABORD À LA SÉCURITÉ!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.

Abonnez-vous
au service d'alertes
afin de recevoir
les avis importants!
vsj.ca/alertes

POUR PLUS D'INFORMATION : VSJ.CA/INFO-CHANTIERS 450 569-5000







# MONTÉE SAINT-NICOLAS

TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE



# **RÉSUMÉ DU PROJET**

La Ville de Saint-Jérôme procédera à des travaux de réfection de chaussée sur la montée Saint-Nicolas, entre les rues Leblanc et Lamontagne.



# **PÉRIODE DES TRAVAUX**

Les travaux seront réalisés durant l'été 2025.

# ENTRAVES À LA CIRCULATION

Des entraves à la circulation sont à prévoir selon l'état d'avancement du projet.

Les travaux entraîneront une fermeture complète du tronçon de rue ciblé. Des chemins de détour seront identifiés pour assurer la circulation locale.

# **ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ**

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux d'excavation des conduites et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues. Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

# COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte. Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

## **NUISANCES**



#### **Bruit et vibrations**

• Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

#### Poussière

• Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

# **SURVEILLANCE DE CHANTIER**

Un surveillant de chantier sera sur place tout au long des travaux. N'hésitez pas à lui poser des questions!

### REPÈRES D'ARPENTAGE

Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

# RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES

Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.

# **NOUVEAUX VÉGÉTAUX**

De nouveaux végétaux, tels que des arbustes, des arbres et du gazon, pourraient être aménagés sur votre terrain. Nous comptons sur votre collaboration pour les entretenir et pour prendre les précautions nécessaires afin d'en assurer la conservation.

# INVESTISSEMENT: 660 000 \$